

SENTIMENTS D'INJUSTICE

COMPRENDRE CE QUI EST (IN)JUSTE

Synthèse de huit entretiens avec des chercheurs en sciences sociales, pour mieux appréhender les (dés)équilibres entre normes, ordre et inégalités.



#OCTOBRE 2020
Métropole de Lyon

■ **Coordination**

Direction de la prospective et du dialogue public
Nicolas Leprêtre, Eddy Maaroufi, Jean-Loup Molin

■ **Synthèse**

DPDP/réseau de veille prospective
Ludovic Viévard, FRV100

■ **Réalisation**

Nathalie Joly (DPDP)

PRÉAMBULE

SENTIMENTS D'INJUSTICE : **Une réflexion au long cours, un chantier à ciel ouvert**

Il serait difficile de dire à partir de quand la Direction de la prospective et du dialogue public a commencé à réfléchir à la notion d'injustice, aux sentiments qu'elle génère, et à la défiance qu'elle provoque. En revanche, la pertinence de ce questionnement n'a fait que se confirmer au cours de la dernière décennie. De sous-jacent, il est aujourd'hui sur le devant de la scène.

De l'inégalité objectivement observable au sentiment d'injustice, on passe à travers le miroir de processus intangibles, et qui pourtant structurent en profondeur les mouvements de la société. Cette tension sociale ne cesse d'interpeller l'action publique et d'appeler des réponses politiques, car elle constitue l'une des bases de leur acceptabilité. Transversale, on la retrouve au cœur des débats sur les politiques de développement durable, de mobilité et d'urbanisme, de politique de la ville, ou encore dans des questions *a priori* plus « techniques », telles que celles liées à la distribution d'eau potable.

Pour les agents des services publics, acteurs de la cohésion sociale, l'impression est chaque jour plus grande d'être confrontés à des citoyens-usagers se percevant comme en concurrence les uns avec les autres, et dénonçant systématiquement un « système » injuste.

Progressivement, les clivages sociaux semblent glisser de la traditionnelle lutte des classes vers la confrontation d'identités singulières, avec comme premier enjeu la dignité de chacun, plutôt que l'égalité entre tous. De plus en plus éruptive, la société se fragmente, le débat public consacrant chaque jour plus de place à la juxtaposition de revendications particulières, au détriment de solidarités traditionnelles. Il n'est pas question de douter de la force des progrès récents en matière de lutte contre les discriminations, obtenus par le biais de ces mobilisations nouvelles. Au contraire, il s'agit de mieux en comprendre les ressorts, et éventuellement d'en prévenir les écueils.

Comprendre le sentiment d'injustice, c'est entendre les raisons de la colère. Prendre le temps de décrypter les sentiments de l'autre, c'est renforcer sa légitimité à agir en son nom. Finalement, on ne parle là que de démocratie. Chaque jour, un fossé se creuse, qui sape un peu plus les fondations de notre maison commune. C'est pour tenter de le combler que ce vaste chantier a été lancé sur Millénaire3.

Bonne lecture !

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	p. 7
LES DIFFÉRENTS CONTOURS DE LA JUSTICE SOCIALE	p. 9
La justice sociale, une préoccupation inhérente aux sociétés humaines	p. 9
Égalité, liberté, mérite, etc. : des principes partagés mais en tension	p. 9
Des différences aux inégalités, jusqu'aux injustices.....	p. 10
La question environnementale s'invite dans le paysage des inégalités.....	p. 11
Un effet territorial constaté, dont l'origine reste discutée	p. 11
La construction des indicateurs d'inégalité, révélateur des choix de société	p. 12
DE LA JUSTICE SOCIALE AUX SENTIMENTS D'INJUSTICE	p. 15
Subjectivité de la personne vs objectivation des faits	p. 15
Des sentiments issus de mécanismes variés.....	p. 15
Sentiments d'injustice : l'effet d'un reflux de la cohésion des sociétés ?	p. 16
L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE FACE AUX SENTIMENTS D'INJUSTICE : QUELLES RÉPONSES ?	p. 19
Sentiments d'injustice, est-il possible de repérer ceux qui sont légitimes ?	p. 19
Est-il impossible, voire souhaitable, d'abolir tout sentiment d'injustice ?.....	p. 19
De forts risques sociaux attachés aux sentiments d'injustice	p. 20
Des leviers de lutte contre les sentiments d'injustice	p. 20
• Mesurer les inégalités.....	p. 21
• Organiser le débat public.....	p. 21
• Organiser une juste participation	p. 22
• Renforcer les corps intermédiaires	p. 22
• Proposer des actions en faveur des classes moyennes.....	p. 22
• Renforcer la décentralisation.....	p. 23
• Privilégier les politiques publiques universelles équitables	p. 23
PERSONNES RENCONTRÉES.....	p. 25

INTRODUCTION

La question de la justice sociale est à la fois l'une des plus complexes, et en même temps l'une des plus structurantes de nos sociétés. Elle concerne la manière dont la multiplicité des individus qui composent le corps social négocie, sur la base de principes théoriques de justice (égalité, liberté, mérite, etc.), la distinction concrète entre les inégalités jugées inévitables, voire justes, et celles évitables ou injustes, qu'il faudra corriger. Ce faisant, elle met en tension deux repères de la vie commune : la mesure objective des inégalités, et le sentiment d'injustice subjectivement ressenti par les personnes.

Entrer dans la question de la justice sociale et des sentiments d'injustice suppose de répondre à de nombreuses autres questions.

À quoi réfère la justice sociale dans le contexte français contemporain ?

Où sont les principaux champs d'inégalité et comment les mesurer ?

Comment se forme le sentiment d'injustice ? Est-il toujours légitime ?

Comment une collectivité comme la Métropole de Lyon peut-elle lutter contre, ou au moins le comprendre ?

Pour apporter des réponses, huit chercheurs, principalement sociologues et géographes, ont été interrogés. Leurs propos, qui sont à retrouver dans leur intégralité sur Millenaire3.com, ont servi de matière pour cette synthèse.



LES DIFFÉRENTS CONTOURS DE LA JUSTICE SOCIALE

La justice sociale, une préoccupation inhérente aux sociétés humaines

La question de la justice sociale traverse l'histoire des sociétés qui ont toutes, explicitement ou non, cherché à fonder leur cohésion sur des principes de juste répartition des biens et des places. Par exemple, en Grèce, pour Platon et Aristote, la justice sociale repose dans la reconnaissance du mérite des personnes, ce qui justifie une différence de traitement, de rôle, etc. Tout l'enjeu est de parvenir à établir le mérite de chacun et l'étendue des inégalités qu'il peut justifier. Ces principes de justice varient dans le temps et dans l'espace. Ils peuvent être fondés sur une représentation de l'ordre naturel, sur des valeurs religieuses, ou encore sur la rationalité.

En France, jusqu'à la Révolution, la hiérarchie au sein de l'ordre social a été fondée sur la naissance des personnes et justifiée par l'ordre divin : la place de chacun, pour inférieure qu'elle pouvait être par rapport à un autre, répondait à une nécessité supérieure. À partir du XVIII^e siècle, se développe l'idée d'égalité des hommes entre eux puisqu'aucune inégalité ne peut se légitimer sur la différence de race, de sexe, de religion, de culture, etc. La justice sociale se fonde alors sur l'idée d'équité méritocratique. Les individus sont tous d'égale dignité¹, mais des différences peuvent être légitimes si elles reflètent des différences de mérite.

Ces constructions théoriques ont pour objectif de justifier l'ordre social et de maintenir sa cohésion, alors que la société doit composer avec des individus qui ont des talents et des places différentes.

Égalité, liberté, mérite, etc. : des principes partagés mais en tension

Il n'existe pas de définition unique de ce qu'est la justice sociale². Le terme désigne l'ensemble des théories qui décrivent les principes et les normes à partir desquels chaque société vise une distribution équitable/égale/acceptable/etc., des biens et places. La justice sociale est donc un concept qui dépend de normes sociales.

La plupart des chercheurs rencontrés souligne que les principes qui la soutiennent sont relativement stables, et qu'il y a « un assez large consensus sur les normes de justice » (O. Galland), notamment le mérite, le besoin, la liberté et, en France particulièrement, l'égalité. Mais, au-delà de cet accord général, plusieurs difficultés subsistent.

La valorisation exclusive du mérite détruit l'égalité sociale, mais la priorité à l'égalité finit par abolir le mérite.

— François DUBET

La première est que ces principes sont en tension entre eux. « Par exemple, explique François Dubet, la valorisation exclusive du mérite détruit l'égalité sociale, mais la priorité à l'égalité finit par abolir le mérite. Or, la plupart d'entre nous sont attachés à ces deux principes. Dans la vie sociale, la justice est sans cesse discutée, même si nous nous accordons sur les grands principes ».

1. Bien qu'égaux en droits, des inégalités persistent au long du XIX^e et XX^e siècle, comme le fait que les femmes majeures ne pouvaient pas voter avant 1944.

2. Voir Alain Beitone et Estelle Hemdane qui signalent que dans les manuels, le concept est soit défini de façon très discutable (la définition proposée est déjà une interprétation), soit non défini. « Le concept de justice sociale dans le programme et les manuels de SES de terminale ES : Une nouvelle énigme didactique », Socio-logos [En ligne], 3 | 2008.

Ensuite, la mesure objective de principes théoriques est particulièrement difficile. Au-delà de l'égalité de droit, comment réaliser la stricte égalité de personnes nécessairement diverses ? Les chercheurs ont, de même, souligné combien le mérite est difficile à mesurer car, pour le faire, il faudrait que les chances initiales de chacun soient égales, ce qui n'est pas le cas compte tenu de la différence des talents, des héritages, des circonstances, etc. Cette difficulté est telle que, pour Valérie Deldrève, bien que la société française soit très attachée à la méritocratie, le mérite « peine de plus en plus à emporter l'adhésion et à légitimer les inégalités ». Il en ressort que « la justice sociale est comprise différemment selon les personnes. Elle peut renvoyer à différentes normes et chacun pourra mettre l'accent sur tel ou tel aspect, comme l'égalité des chances, l'égalité des places, c'est-à-dire l'égalité réelle, ou encore la liberté, etc. Cela dépend beaucoup des personnes et des valeurs qu'elles voudront mettre en avant » (M. Forsé).

La sensibilité aux injustices dépend d'un contexte culturel et idéologique propre à chaque pays.

—Olivier GALLAND

Ces perceptions individuelles ne sont pas sans lien avec des positionnements idéologiques et politiques, explique Olivier Galland. « Lorsqu'on étudie les attitudes des Français à l'égard de l'inégalité, on voit ainsi qu'elles sont relativement peu liées au statut social des personnes. Elles le sont beaucoup plus aux attitudes politiques et aux valeurs qui leur sont associées. La sensibilité à l'inégalité et aux injustices décroît lorsque l'on va de la gauche vers la droite, mais elle remonte fortement néanmoins à l'extrême-droite. C'est donc une courbe en U. Les personnes se situant à l'extrême-droite sont sensibles aux inégalités mais pas pour les mêmes raisons que ceux qui se situent à gauche ».

Des différences aux inégalités, jusqu'aux injustices

La question de la justice sociale est rendue nécessaire par l'existence de différences inévitables entre les individus. Mais toute différence ne constitue pas une inégalité. Avoir les cheveux bruns ou blonds, par exemple, n'est pas une inégalité mais une différence. Pour Louis Maurin, certaines de ces différences vont être considérées comme des inégalités parce qu'elles rendent compte de hiérarchies sociales. Ainsi, explique-t-il, « il existe une échelle de valeurs entre les différences, laquelle échelle va être socialement déterminée ». Parmi les différences qui existent entre ses membres, les sociétés définissent celles qui sont des inégalités. Ce travail du corps social, conscient ou non, est en perpétuelle tension et varie dans le temps. Pour Olivier Galland, « la sensibilité aux injustices dépend d'un contexte culturel et idéologique propre à chaque pays [...] ». Une seconde question se pose encore aux sociétés : déterminer si les inégalités qu'elles identifient sont justes ou non. Par exemple, poursuit Olivier Galland, « au temps de Marx, on ne portait aucune attention aux inégalités de genre. [...] Cette inégalité n'en était pas une, au sens où elle n'était à l'époque pas reconnue comme injuste, mais pensée comme naturelle ». « De même, explique Louis Maurin, il y a un consensus sur le fait qu'un jeune qui débute dans une entreprise sera moins bien rémunéré qu'un ancien qui a plus d'expérience ». Cette inégalité de salaire justifiée par l'ancienneté ne sera pas considérée comme injuste, contrairement à une inégalité de salaire qui ne reposerait que sur le genre.

La question environnementale s'invite dans le paysage des inégalités

La question environnementale, dont la prise en compte évolue de façon croissante depuis les années 1970, a amené de nouvelles façons de comprendre les injustices sociales. Valérie Deldrève montre qu'est d'abord née une norme de justice écologique, revendiquant le respect de la nature, avant que la justice environnementale associe une dimension sociale à cette exigence. « Elle croise les préoccupations de la justice sociale et de la justice écologique, à partir du constat de l'imbrication des deux. De fait, les maux écologiques touchent en plus grande proportion les populations les plus défavorisées. Il y a donc des injustices que l'on peut considérer pour elles-mêmes, en ce qu'elles pèsent sur la nature, mais aussi pour leurs conséquences inégales selon les populations humaines, les groupes sociaux ». En cela, souligne Caroline Lejeune, le mouvement de justice environnementale est venu prolonger la lutte pour les droits civils initiée par Martin Luther King, ce qui montre une continuité entre luttes sociales et luttes environnementales.

Trois questions majeures traversent la justice environnementale.

La première est celle du cumul d'inégalités qu'elle fait apparaître pour les populations les plus pauvres, que ce soit à l'étranger ou en France.

La seconde est celle de la juste répartition des efforts dans la façon de gérer la transition écologique.

Enfin, vient celle d'aspirations légitimes émergentes, qui pourraient nourrir de nouveaux sentiments d'injustice et poser les prémices de nouveaux droits, comme, par exemple, le droit d'accès à la nature pour tous. Samuel Depraz explique que « les considérations climatiques vont vraisemblablement en ce sens, avec le souhait croissant des habitants d'avoir plus d'espaces végétalisés à Lyon pour combattre, à l'avenir, la formation des îlots de chaleur. Or le Grand Est lyonnais est très bétonné alors que l'Ouest est très végétalisé. Donc on retrouve le souhait de combattre une inégalité qui serait vue comme une injustice par les populations touchées. Il me semble qu'on voit ici comment se construit une injustice ou un sentiment d'injustice, lorsqu'une population conscientise, d'abord pour elle-même, une inégalité en injustice puis la formalise et la publicise plus largement (manifestation, pétition, etc.) en demandant que l'inégalité soit corrigée. » Allant dans le même sens, Caroline Lejeune soutient que la justice des hommes ne peut être dissociée de la justice envers la nature, vue comme un « objet inerte d'exploitation, un stock de ressources ». Cela passe par un changement anthropologique de notre rapport au monde qui doit nous conduire à explorer d'autres conceptions de justice intégrant la nature. C'est ainsi à « une transformation ontologique de notre rapport aux autres et à la nature », qu'elle appelle.

Un effet territorial constaté, dont l'origine reste discutée

Depuis plusieurs années, la notion de « fracture territoriale » a migré du monde de la recherche vers le débat public, notamment via les travaux de Christophe Guilluy sur la « France périphérique ». La crise des Gilets jaunes l'a remise en avant car elle a fait apparaître un sentiment d'injustice plus fort dans les territoires ruraux et péri-urbains que dans les grandes agglomérations. Ainsi explique Michel Forsé, « si on croise ces deux critères – territoire et catégorie sociale –, il s'avère que ce résultat s'observe à revenu égal. On pourrait en effet penser que cette différence

d'appréciation de l'injustice sociale s'explique par une différence de revenus entre des ruraux qui seraient plus pauvres et des urbains qui le seraient moins. Mais, non. Cette différence se maintient entre ruraux et urbains ayant les mêmes revenus. Donc, il y a bien un effet du territoire. On peut l'expliquer par le fait que les charges contraintes sont plus importantes dans les territoires ruraux et péri-urbains (déplacements, entretien coûteux de l'habitat, etc.), au fait qu'il y a un sentiment d'abandon dû à la diminution de la présence des services publics, un accès à l'enseignement supérieur ou aux soins plus compliqué, etc. Ce sentiment d'abandon n'est pas lié aux revenus, mais il est bien lié au territoire ».

Le territoire ne génère pas les inégalités, il n'est que le révélateur de difficultés socialement construites.

— Samuel DEPRAZ

Sans contester la plus grande présence de sentiments d'injustice dans ces territoires, Samuel Depraz rejette l'idée que cela tienne à la nature même des territoires, tel que, par exemple, leur enclavement. Pour lui, la situation des territoires ne fait que refléter les choix politiques et sociaux de nos organisations. Ainsi, pour lui, le « territoire ne génère pas les inégalités, il n'est que le révélateur de difficultés socialement construites ». C'est également ce qui ressort de l'entretien avec Louis Maurin pour qui « toute une partie de la littérature consacrée aux inégalités territoriales traite, en réalité, d'inégalités de classes sociales. Si vous prenez les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur comme un exemple d'inégalités territoriales, vous vous trompez : il s'agit d'inégalités sociales ». Pour Samuel Depraz, cette divergence d'interprétation a aussi une vertu heuristique en ce qu'elle permet de penser des solutions pour ces territoires en limitant la fatalité née de la géographie et en nous invitant à voir, ce qui, dans les territoires, constitue des ressources à privilégier : « Par exemple, favoriser des petites structures agricoles de qualité et relocaliser une partie des emplois dans les petites villes permettrait de développer de l'emploi et de relancer bien des territoires ruraux, eux qui disposent de foncier et d'atouts paysagers pour cela. On cesserait ainsi de les considérer comme des espaces plombés par "leurs" contraintes ».

La construction des indicateurs d'inégalité, révélateur des choix de société

L'objectivation des inégalités est nécessaire à la fois pour établir quels sont les registres de différences qui se constituent – ou que l'on entend constituer – en inégalités, mais aussi pour les quantifier le plus précisément possible. La plupart des intervenants interrogés ont souligné l'importance des critères utilisés pour mesurer les inégalités. François Dubet définit à la fois la catégorisation de groupes sociaux (ouvriers, cadres, femmes, jeunes, pays...) et celle des biens (revenus, patrimoines, diplômes, niveau de santé...) qui sont inégalement répartis. « De manière générale, les inégalités sont affaire de statistiques objectives », explique-t-il. Mais, si les statistiques sont objectives, la façon de construire les catégories à partir desquelles les établir relève de choix de société. Louis Maurin et Michel Forsé précisent ainsi que mesurer, c'est produire de la norme. Par exemple, la distribution géographique des arbres selon la nature des quartiers, riches ou pauvres, ne devient une inégalité objectivée révélant une injustice que lorsqu'un consensus se forme pour l'instituer comme tel. On l'a dit, Valérie Deldrève et Samuel Depraz voient ainsi monter un droit d'accès à la nature pour tous à partir duquel cette inégalité pourra construire une norme d'injustice.

Samuel Depraz prend l'exemple du mouvement des Gilets jaunes pour montrer le poids des indicateurs. Analysé à partir des indicateurs de pauvreté moyenne, le mouvement a d'abord été vu comme une protestation induite de privilégiés. Devant l'ancrage dans le temps du mouvement, les chercheurs sont revenus sur les indicateurs, explique le géographe : « On s'est alors aperçu que dans ces territoires des gens vivaient des situations d'inégalité, voire de relégation sociale, qu'ils ont traduites en injustice ». Autre exemple : la France compte près de 9 millions de pauvres et les écarts entre très riches et très pauvres ont tendance à croître. Cette situation fait apparaître de grandes inégalités, qui forment des injustices pour de nombreuses personnes. Mais, explique Michel Forsé, quand on regarde l'écart entre les 20 % les plus riches et les 20 % les plus pauvres, on constate un écart qui va de 1 à 8 avant impôts et transferts sociaux, mais seulement de 1 à 4 après impôts et transferts sociaux. Le système fiscal est donc clairement redistributif. Sous cet angle, il permet de diviser les inégalités par deux. Avec des indicateurs de ce type, la France apparaît comme un pays où, par rapport à d'autres, il n'y a pas tant d'inégalités que cela ».

Sans remettre en cause la nécessité d'objectiver les inégalités, Caroline Lejeune déplore une vision trop théorique de la justice sociale : « Elle s'exprime, se vit et s'incarne dans le quotidien de chacun : se nourrir, se chauffer, avoir accès à l'éducation, s'ancrer dans un territoire, accéder à un environnement sain, à une reconnaissance sociale et politique, à la dignité, aux droits à la différence. Aborder les enjeux de justice sous cet angle, c'est l'envisager, au-delà des procédures institutionnelles de distribution, dans sa dimension politique, par l'écoute des sentiments d'injustice ou d'autres affects qui s'expriment par l'expérience de l'injustice au quotidien, des initiatives locales et d'autres situations de vie ».



DE LA JUSTICE SOCIALE AUX SENTIMENTS D'INJUSTICE

Subjectivité de la personne vs objectivation des faits

Contrairement aux inégalités qui sont mesurées à partir de critères objectifs (même si ceux-ci peuvent être discutés), les sentiments d'injustice relèvent de la subjectivité de chacun. Caroline Lejeune indique qu'il est « l'expression des affects ». François Dubet, comme la plupart des chercheurs interrogés, insiste sur la nécessité de « distinguer les inégalités mesurées et les sentiments d'injustice, car il y a une grande distance entre les deux dimensions ». Par exemple, un sentiment d'injustice peut croître alors que la situation mesurée évolue favorablement dans le temps. Dans ce cas-là, c'est la sensibilité aux inégalités qui produit cette augmentation du sentiment d'injustice. François Dubet indique ainsi : « Certaines inégalités se réduisent et sont cependant perçues comme plus insupportables que naguère, comme dans le cas des inégalités entre les sexes ou dans celui des inégalités de diplômes ».

Un sentiment n'est jamais ni vrai ni faux. En revanche, on peut s'interroger sur sa légitimité. Un exemple particulièrement frappant est fourni par Olivier Galland : « la sensibilité aux inégalités et à l'injustice sociale est beaucoup plus faible aux États-Unis qu'en France, alors que l'inégalité y est beaucoup plus forte ». Ainsi, plus de 70 % des personnes ont le sentiment que la France est un pays inégalitaire alors que, relativement à d'autres pays, les inégalités y sont objectivement moins fortes. C'est que, « plus vous êtes attaché à l'égalité, plus vous penserez que la société est injuste quand vous percevez des inégalités » explique Michel Forsé. Le mécanisme de perception des injustices dépend ainsi d'autres facteurs que la mesure objective d'une situation et notamment de la façon dont chacun interprète celle-ci relativement à ses valeurs, son histoire, ou ses aspirations.

Les sentiments d'injustice étant très fortement dépendants de la situation personnelle de chacun, ils sont nécessairement nombreux et divers, et peuvent être contradictoires. Ceci se retrouve, explique François Dubet, dans les demandes sociales qui « apparaissent alors multiples et souvent contradictoires entre elles. Il n'est pas rare que le même mouvement réclame, à la fois, moins d'impôts et plus de services publics, plus d'écologie et moins d'éoliennes près de chez soi... ».

Des sentiments issus de mécanismes variés

La quasi-totalité des chercheurs rencontrés a cité la comparaison comme l'un des principaux mécanismes à l'origine des sentiments d'injustice.

Valérie Deldrève ajoute que la cohérence des politiques publiques est importante dans la formation de ces sentiments, et notamment la répartition des efforts qui sont demandé à chacun. Louis Maurin parle également des dynamiques sociales à l'œuvre, en particulier la mobilité ascendante, qui peuvent nourrir des sentiments d'injustice lorsqu'elles sont en panne. Ceci vaut en particulier pour les personnes diplômées, explique Olivier Galland : « Les personnes les moins diplômées dé-

clarent moins souvent avoir subi des injustices que celles plus diplômées. En effet, les aspirations s'accroissent avec le niveau de diplôme et avec elles, parfois, le sentiment de ne pas être récompensé à sa juste valeur ». Plus largement, le « concept d'insécurité économique » joue ainsi un rôle important « qui rend compte du risque de perte économique encouru par des acteurs qui font face à des événements imprévus et perturbateurs dans leur vie personnelle » (O. Galland).

Il semble surtout que les sentiments d'injustice soient multifactoriels. Comparaisons, politiques publiques, insécurité économique, publicisation et débats des normes dans l'espace public... un ensemble de mécanismes interagissent et se croisent à partir desquels naissent des sentiments d'injustice. Louis Maurin prend l'exemple de la récente réforme des retraites : « Définir l'âge de naissance à partir duquel les gens se verront appliquer la réforme des retraites, c'est installer un point d'inégalité entre les générations et, suivant l'opinion qu'on se fait des réformes, les personnes vont y trouver ou pas de l'injustice ».

Sentiments d'injustice : l'effet d'un reflux de la cohésion des sociétés ?

Une autre façon de comprendre les mécanismes de production des sentiments d'injustice consiste à s'intéresser aux collectifs sociaux. L'affaiblissement des corps intermédiaires favorise une individualisation des normes de justice. Moins déterminé par des collectifs forts, chacun peut sans doute plus facilement produire son propre regard sur les inégalités. François Dubet explique ainsi que « l'expérience des inégalités est de plus en plus individuelle, de moins en moins inscrite dans des collectifs de castes ou de classes [...]. Longtemps, dans les sociétés industrielles, la conscience de classe, la croyance dans le progrès, la vision de l'avenir, ont donné un sens collectif aux expériences individuelles. Il me semble qu'aujourd'hui ce récit s'épuise et que beaucoup d'entre nous pensent que les inégalités qu'ils subissent sont "invisibles", purement singulières et qu'elles sont une forme de mépris et d'absence de reconnaissance ». De la même façon, l'enquête Dynegal³ à laquelle a participé Olivier Galland « montre que le statut social a un effet globalement faible sur le sentiment d'avoir subi personnellement des injustices. La catégorie socioprofessionnelle n'exerce pas d'effet significatif, le revenu en exerce un, mais relativement faible, concernant essentiellement les plus bas revenus ». Le sociologue souligne également un « phénomène d'individualisation des risques. Les risques ne sont plus simplement associés à l'appartenance à une catégorie sociale, ils sont plus individualisés du fait du recul de la protection de l'emploi et de la fragilité plus grande des ménages sous l'effet de la montée de la divortialité et de la vie solitaire ».

Pour autant, il ne s'agit pas d'abandonner toute analyse par classes sociales, même si celle-ci doit être renouvelée et enrichie, comme le soutiennent Louis Maurin ou Valérie Deldrève. Il faut arriver à articuler les deux lectures, comme le propose Louis Maurin : « L'élévation globale du niveau de diplômes renforce l'autonomie des individus, leur donne davantage de sens critique et

3. « Le projet de recherche Dynegal (dynamique des inégalités - la formation des représentations), conjointement mené par le Gemass (Groupe d'Étude des Méthodes de l'Analyse Sociologique de la Sorbonne), le CMH (Centre Maurice Halbwachs) et PACTE (Politiques publiques, ACTION politique, TERRITOIRES), a pour objectif d'identifier, d'expliquer les mécanismes de formation des représentations des inégalités », présentation du projet sur le site dynegal.org

On constate que les inégalités sont en fait très dépendantes du niveau social, ce qui autorise une lecture par collectifs ou groupes sociaux.

—Louis MAURIN

les émancipent d'une série d'organisations religieuses, politiques, syndicales, etc. Donc, il y a une forme d'individualisation. Mais en pratique, il faut être plus nuancé. D'une part, on constate que les inégalités sont en fait très dépendantes du niveau social, ce qui autorise une lecture par collectifs ou groupes sociaux. D'autre part, les collectifs dont on avait annoncé la disparition se recomposent très vite, en haut comme en bas d'ailleurs. Les plus aisés s'organisent très bien pour défendre leurs intérêts ». Constatant la vitalité des mouvements collectifs, par exemple les marches des jeunes pour le climat, Caroline Lejeune invite de la même façon à ne pas surestimer l'individualisation des normes.



L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE FACE AUX SENTIMENTS D'INJUSTICE : QUELLES RÉPONSES ?

Sentiments d'injustice, est-il possible de repérer ceux qui sont légitimes ?

Tout sentiment d'injustice est lié à un système de valeurs à partir duquel chacun évalue sa situation et celle des autres. Les valeurs étant relatives, peut-on définir ceux des sentiments d'injustice qui sont légitimes et ceux qui ne le sont pas ? Cela revient à poser la question des inégalités justes et des inégalités injustes. Les chercheurs rencontrés ont souligné l'apport du philosophe américain John Rawls (1921-2002) dans ce débat en expliquant que toute revendication ou mesure qui améliorerait le sort des mieux lotis au détriment de celui des plus pauvres pouvait être qualifiée d'injuste. Ainsi Samuel Depraz explique-t-il qu'une façon de discriminer, certes un peu théoriquement, entre ce qui est légitime et non légitime, serait trouvée dès lors qu'on « réclame plus d'avantages pour soi que ceux qui permettraient simplement de corriger une inégalité observée – avantages qui, de ce fait, vous placent dans une situation supérieure à une situation d'égalité moyenne ».

Comme d'autres chercheurs rencontrés, le géographe évoque également les discriminations liées à des stéréotypes portant sur des groupes de personnes (femmes, étrangers, etc.), qui renforcent les inégalités. Ainsi, toute discrimination établirait la preuve d'une situation d'injustice. C'est pour cette raison, explique Valérie Deldrève, que l'approche intersectionnelle est intéressante, car elle fait ressortir des cumuls d'inégalités en croisant des champs de discrimination.

Pour repérer les inégalités injustes, Samuel Depraz évoque enfin une veille portant sur les « marges » spatiales, c'est-à-dire ces espaces dont les dynamiques d'évolution s'éloignent de celles des espaces stables et notamment quand se manifestent des violences ou des décrochages (banlieues, zones gentrifiées, péri-urbain, friches).

Est-il impossible, voire souhaitable, d'abolir tout sentiment d'injustice ?

Mais est-il possible de supprimer les sentiments d'injustice ? On l'a dit, parce que les champs d'injustice sont infinis, que les sentiments d'injustice sont extrêmement divers, l'application des normes est nécessairement conflictuelle. C'est un travail de négociation collective toujours en cours, dont il paraît utopique de penser pouvoir s'affranchir. La plupart des chercheurs indiquent ainsi que ces tensions qui produisent des sentiments d'injustice sont inhérentes au fonctionnement même des démocraties. Louis Maurin va même plus loin :

« Il n’y a pas de consensus sur ce qu’est une société juste et heureusement ! Le débat sur la justice et l’opposition des groupes sociaux fait partie de la démocratie. Il y aura donc toujours des personnes pour exprimer un sentiment d’injustice. [...] Cette conflictualité est inévitable et il y a une forme de naïveté à vouloir refuser le conflit social pour miser sur du "gagnant /gagnant". Non, je crois que chaque groupe social assume ses valeurs et qu’on avance par un travail de confrontation d’idées dans l’espace public ». Chaque individu et groupe d’individus vont produire leurs propres perceptions des injustices.

Le politique semble piégé, lui aussi, dans ce travail du social puisque, explique Louis Maurin, « Potentiellement, toute politique publique met toujours en concurrence des groupes entre eux, avec des principes de justification qui ne sont pas les mêmes pour chacun ». Ce sentiment peut être renforcé par une défiance vis-à-vis de la parole publique, insiste Olivier Galland : « Le sentiment d’injustice et de révolte d’une partie des Français tient pour une part au fait qu’ils ont le sentiment de ne pas être écoutés par un pouvoir central trop éloigné de leurs préoccupations ».

De forts risques sociaux attachés aux sentiments d’injustice

Il y a un risque de fracturation sociale qui entraîne une fragilisation de la démocratie.

— Ivan SAINSAULIEU

L’ensemble des chercheurs interrogés partage la même analyse : les inégalités jugées injustes et les sentiments d’inégalité sont porteurs de risques sociaux. Le premier est celui d’une rupture du pacte social. La République française est une république sociale, comme le stipule la Constitution du 4 octobre 1958 (art. 1) et ses valeurs socles de liberté, égalité et fraternité sont les gages d’une ambition de justice. Face à cette promesse, un fort sentiment d’injustice sociale « porte le risque d’une instabilité sociale, voire de révoltes », explique Ivan Sainsaulieu, qui ajoute « [...] Il y a un risque de fracturation sociale qui entraîne une fragilisation de la démocratie ». De même, « plus il y a de gens qui pensent qu’il y a trop d’inégalités, plus il y a un risque que les catégories moyennes inférieures soit se mettent en retrait de la participation à la vie civique, soit contestent les politiques publiques. On le voit d’ailleurs déjà, qu’il s’agisse de l’abstention ou des mouvements de grèves ou des revendications des Gilets jaunes », précise Michel Forsé. Valérie Deldrève, quant à elle, souligne que ce n’est qu’à la condition que les politiques publiques soient justes, c’est-à-dire équitables, qu’elles peuvent espérer emporter l’adhésion, et donc viser une certaine efficacité.

Plus il y a de gens qui pensent qu'il y a trop d'inégalités, plus il y a un risque que les catégories moyennes inférieures soit se mettent en retrait de la participation à la vie civique, soit contestent les politiques publiques.

— Michel FORSE

Des leviers de lutte contre les sentiments d’injustice

Compte tenu des risques qu’ils portent, il semble donc nécessaire de lutter contre les sentiments d’injustice. Il ne s’agira pas de viser à les supprimer, tant cela semble impossible, mais plutôt de les réduire. C’est ce qu’évoque Louis Maurin lorsqu’il indique que, « ce qui peut alerter, c’est le niveau de ce ressenti. [Puisque] en 2017, 77 % des personnes interrogées trouvent que la société française est plutôt injuste ». Pour cela, la plupart des chercheurs rencontrés a évoqué des leviers d’action. Attention, prévient toutefois Caroline Lejeune, les réponses ne doivent pas être de simple mesures de compensation

des effets néfastes subis par les personnes, comme c'est souvent le cas dans la mise en œuvre du principe du pollueur-payeur ou des aménagements urbains. Mieux vaut tenir compte des vulnérabilités en amont qu'élaborer des mécanismes de compensation en aval car, « quand on est dans le référentiel libéral de réparation des injustices, on répond aux conséquences ; quand on est dans le référentiel de la vulnérabilité, on travaille à l'évitement des causes et à l'anticipation des enjeux à venir. [...] De là peuvent naître par exemple de nouvelles formes de coopérations socio-écologiques et de répartition des efforts à réaliser à l'échelle des territoires ».

- **Mesurer les inégalités**

Ce travail d'objectivation peut servir un double objectif. D'abord, pour le politique, il s'agit de mieux évaluer les situations car, « si écouter les gens permet d'accéder au sentiment d'injustice, il faut que ce qui est dit soit mis en relation avec un état plus objectif des inégalités [...] parce que tout sentiment d'injustice ne signifie pas qu'il y a réellement une injustice à sa source » (L. Maurin). Ensuite, cette objectivation doit permettre d'informer les acteurs sociaux pour leur permettre de construire des représentations des inégalités moins subjectives ou partisans. Attention, cependant, à l'utilisation de ces mesures, prévient Michel Forsé : « En se focalisant sur ces situations très contrastées – beaucoup de pauvres et des très riches qui le sont de plus en plus – on a un double effet de loupe qui déforme peut-être la perception de la réalité des inégalités ».

- **Organiser le débat public**

Pour éviter ces effets de loupe dont parle Michel Forsé, la mesure des inégalités doit pouvoir être largement partagée dans l'espace public pour nourrir des débats étayés. Pour autant, Valérie Deldrève prévient que l'espace du débat public n'est pas un espace totalement rationnel. Il est traversé de représentations, d'asymétries, de passions, d'intérêts, etc. Il est donc naturel que le débat ne s'organise pas seulement autour d'une objectivation des faits : en matière de justice sociale, il est impossible de faire l'impasse sur les convictions et l'idéologie. Toutefois, les grandes invocations de la « justice sociale » sont sans doute productrices de frustration, tant que la parole politique en reste au principe sans créer de consensus sur sa traduction dans les politiques publiques. François Dubet précise ainsi : « Je ne sais pas si les normes de justice feraient l'objet d'un débat tant elles semblent partagées, au moins idéologiquement. En revanche, les modèles de justice qui articulent ces normes et les mettent en jeu, devraient être clarifiés et débattus autour de questions sensibles : éducation, politiques urbaines, environnement, travail, héritages et patrimoines... ». Or, pour lui, on est aujourd'hui loin du compte. De la même façon, Olivier Galland évoque « une conférence de consensus » associant acteurs sociaux, politiques, experts, etc. On peut aussi penser que cette mise en débat puisse favoriser la « conscientisation » des sentiments d'injustice, qui sont souvent intériorisés par les populations dominées, expliquent Valérie Deldrève et Samuel Depraz. Ce dernier souligne que « De ce fait, [de nombreux processus d'injustice] ne sont pas vus comme des injustices – pire, ils sont banalisés ou considérés comme des fatalités contre lesquelles on ne peut agir ».

• Organiser une juste participation

La participation a été souvent citée par les chercheurs comme un outil de lutte contre les sentiments d'injustice, à condition qu'elle échappe aux écueils trop souvent constatés (asymétrie, consultation en lieu de participation, etc.). Plusieurs d'entre eux ont ainsi souligné que, souvent, la participation avait des effets contreproductifs, puisque les mécanismes de participation actuels

Ceux qui participent aux scènes de l'action publique, dans les processus de concertation institués, sont ceux qui savent déjà se faire entendre dans l'espace public.

— Valérie DELDRÈVE

renforçaient les asymétries locales. Les travaux de Valérie Deldrève le montrent : « Ceux qui participent aux scènes de l'action publique, dans les processus de concertation institués, sont ceux qui savent déjà se faire entendre dans l'espace public ». D'où l'enjeu que tous puissent accéder à la parole, ce qui est extrêmement complexe à réaliser – et constitue en soi une réduction des inégalités.

Pour produire des processus de participation permettant de limiter les sentiments d'injustice, Samuel Depraz reprend des pistes telles que la dévolution de la décision aux participants qui sont alors capables de « bloquer la décision publique » – possibilité de nature à installer de la confiance vis-à-vis de l'institution –, les budgets participatifs, ou encore, pour certaines occasions, le tirage au sort de groupes amenés à coproduire les politiques publiques locales.

Concernant plus spécifiquement les inégalités environnementales, Caroline Lejeune indique que la participation est, historiquement, l'un des premiers leviers mobilisés. Il peut être particulièrement utile quand il permet d'associer les citoyens à partir de leur connaissance sensible du territoire. « Il s'agirait d'accorder toute sa place aux expériences vécues des injustices environnementales, et en particulier à travers l'expression de ceux et celles qui sont directement concernés par les conséquences de la destruction de la nature, et qui sont aussi le plus souvent les grands absents des dispositifs de participation ».

• Renforcer les corps intermédiaires

Il a été indiqué qu'une des causes de la montée des sentiments d'injustice pouvait se trouver dans l'affaiblissement des corps intermédiaires et des difficultés qu'ont les individus à collectiviser leurs sentiments d'injustice pour les faire entendre dans l'espace public, les porter, et créer des rapports de forces favorables pour leur trouver des réponses. Un manque de politisation, ou de collectivisation, par des corps intermédiaires de ces sentiments d'injustice fait que ceux-ci ne produisent pas de transformation, mais restent à l'état de colère ou souffrance individuelle, « d'expérience singulière » (F. Dubet), éventuellement portée sur les réseaux sociaux (I. Sainsaulieu). Soutenir les corps intermédiaires ou les opportunités de collectiviser les sentiments d'injustice ne permet sans doute pas de les réduire, mais permet au processus démocratique de suivre sereinement son cours.

• Proposer des actions en faveur des classes moyennes

Ivan Sainsaulieu souligne combien « la stabilité des démocraties repose sur l'importance de la classe moyenne. Or, pour qu'elle existe, il faut lutter contre les inégalités et "moyenniser" la répartition des richesses ». Plus largement, cet exercice de « moyennisation », évoqué par plusieurs chercheurs, passe par la mise en œuvre du principe d'équité de façon à corriger les écarts. Pour

Samuel Depraz, il se traduit par des « processus de compensation, de dotation, de péréquation, etc. [...] Il faut [notamment] commencer par renforcer les mécanismes budgétaires de péréquation horizontale entre les communes, entre territoires riches et pauvres, sur la base des revenus moyens par habitant ». Il faut également rétablir les dynamiques de mobilités sociales, dont on a vu que pour de nombreux chercheurs leur fragilité expliquait en partie la force des sentiments d'injustice. De ce point de vue, la moyennisation passe par un effort pour ramener les plus précaires vers la classe moyenne en favorisant l'insertion socio-économique pour tous (accès au logement, accès à l'emploi, etc.).

- **Renforcer la décentralisation**

Pour François Dubet, « le problème est celui de la défiance [envers le politique] qui est moins forte dans la proximité que dans la distance. Un nouvel acte de décentralisation devrait advenir, alors que nous assistons souvent au retour du centralisme laissant croire que seul l'État peut nous sauver ». De la même façon, Olivier Galland évoque un « renforcement d'une véritable décentralisation des pouvoirs et pas simplement une déconcentration des administrations centrales ». Pour Michel Forsé, le sentiment de reconnaissance des populations, notamment rurales ou péri-urbaines, qui permet de lutter contre le sentiment d'un délaissement injuste, passe par le maintien de services publics.

- **Privilégier les politiques publiques universelles équitables**

La mise en place de politiques publiques catégorielles et ciblées pour répondre aux sentiments d'injustice des uns a tendance à nourrir ceux des autres. Pour François Dubet, « tout se passe comme si les politiques publiques universalistes avaient été remplacées par une accumulation de politiques ciblées sur des problèmes et des publics singuliers en fonction de multiples critères : emploi, âge, situation familiale, lieu de résidence, environnement, origines... Dans ce cas, le sentiment de cohésion sociale peut être affecté puisque chacun peut avoir le sentiment d'être à côté de la cible alors que d'autres bénéficieraient d'aides illégitimes ». Il y a donc un enjeu à remettre de l'universel dans les politiques publiques qui doivent, sans abandonner l'idée d'équité, permettre un « traitement global de l'ensemble des personnes », explique Ivan Sainsaulieu.

De la même façon, Caroline Lejeune insiste pour que les réponses aux désordres environnementaux soient collectives et ne pèsent pas sur les individus, sous peine de renforcer leurs sentiments d'injustice comme cela a été le cas lors de la crise des Gilets jaunes, les plus pauvres étant les moins responsables des émissions de gaz à effet de serre. Le principe d'équité apparaît ainsi comme particulièrement central. « Pour que les politiques environnementales soient plus justes, explique Valérie Deldrève, il faudrait qu'elles prennent en compte les inégalités de départ et qu'elles différencient, en fonction d'elles, les contributions demandées. La justice ce ne serait

Pour que les politiques environnementales soient plus justes, il faudrait qu'elles prennent en compte les inégalités de départ.

– Caroline LEJEUNE

pas alors de fixer le même objectif à tout le monde, mais ce serait de mieux répartir l'effort. [...] De même, on peut imaginer que dans une Métropole, fixer des objectifs identiques à tous les territoires, avec des moyens identiques, n'est pas juste si les inégalités s'en trouvent aggravées ».

Les injustices environnementales sont étroitement liées aux injustices sociales. Les questions du réchauffement climatique, de la montée des eaux, de la raréfaction des ressources... constituent des urgences auxquelles il ne peut être répondu qu'en tenant compte des enjeux de justice sociale et des sentiments d'injustice. En termes de prospective s'esquisse ainsi une reformulation de la question de la justice sociale qui pourrait voir ses fondements très largement renouvelés par les apports de la justice environnementale. Il ne s'agit plus seulement de penser des rapports sociaux justes mais de situer ceux-ci dans un rapport juste à l'environnement. Ce tiers non-humain s'impose dans nos organisations humaines, et il invite à un changement anthropologique de notre rapport au monde.

Personnes rencontrées

- **Valérie DELDRÈVE**

Sociologue, directrice de recherche en sociologie à l'institut national de recherche en agriculture, alimentation et environnement (INRAE)

- **Samuel DEPRAZ**

Géographe, maître de conférences à l'Université Jean Moulin - Lyon 3

- **François DUBET**

Sociologue, ancien directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) et professeur à l'université Bordeaux II

- **Michel FORSÉ**

Sociologue, directeur de recherche au Centre Maurice Halbwachs (CNRS, ENS, EHESS)

- **Olivier GALLAND**

Sociologue spécialiste des inégalités, directeur de recherche émérite du CNRS au Groupe d'Étude des méthodes de l'analyse sociologique de la Sorbonne (GEMASS)

- **Caroline LEJEUNE**

Politologue et sociologue, maître assistante à l'Université de Lausanne, Faculté des géosciences et de l'environnement

- **Louis MAURIN**

Directeur de l'Observatoire des inégalités

- **Ivan SAINSAULIEU**

Professeur de sociologie, chercheur au Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques (Clersé) et collaborateur scientifique à l'Institut d'études politiques historiques et internationales (IEPHI) de l'Université de Lausanne

Nous remercions l'ensemble des personnes rencontrées pour leur contribution.

WWW.

RETROUVEZ
TOUTES LES ÉTUDES SUR

MILLENAIRE3.

COM